

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

| | |
|--------------------------|---------------|
| 7 heures 10 minut. soir, | Omnibus. |
| 4 — 35 — — | Express. |
| 3 — 57 — — | matin, Poste. |
| 9 — 04 — — | Omnibus. |

Départ de Saumur pour Angers.

| | |
|--------------------------|----------|
| 1 heure 02 minutes soir, | Omnibus. |
|--------------------------|----------|

Départs de Saumur pour Paris.

| | |
|---------------------------|----------------|
| 9 heures 50 minut. matin, | Express. |
| 11 — 35 — — | Direct-Mixte. |
| 5 — 11 — — | soir, Omnibus. |
| 9 — 52 — — | Poste. |

Départs de Saumur pour Tours.

| | |
|---------------------------|---------------|
| 3 heures 02 minut. matin, | Omnib.-Mixte. |
| 7 — 52 minut. matin, | Omnibus. |

PRIX DES ABONNEMENTS.

| | |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 » | — 13 » |
| Trois mois, — 5 25 | — 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* résume ainsi, dans son bulletin, les nouvelles d'Italie :

« L'opinion publique se prononce de plus en plus contre l'échauffourée garibaldienne, et applaudit aux mesures que prend le gouvernement pour rétablir l'ordre. La démonstration préparée à Palerme a complètement avorté, comme nous l'avons dit, en face des témoignages universels de désapprobation qu'elle avait soulevés.

« Pourtant le général Garibaldi ne paraît pas avoir renoncé à son entreprise. »

On écrit de Londres, le 11 août, au *Moniteur* :

« La question de la reconnaissance de la confédération du Sud est à l'ordre du jour en Angleterre, et l'opinion en est vivement émue. A Sheffield, M. Robuck, aux applaudissements de son auditoire, composé des notabilités des grandes villes manufacturières de ces districts, a fortement pressé lord Palmerston d'adopter cette importante résolution ; et M. Speuve, un des publicistes les plus versés dans la question américaine, vient de publier une brochure qui est beaucoup lue et qui conclut dans le même sens. M. Speuve énumère tous les arguments de nature à déterminer le gouvernement britannique. Il insiste surtout sur ce point que la reconnaissance n'implique ni intervention, ni même offre de médiation, et se prévaut de l'opinion de sir James Mackintosh à cet égard.

« Un fait n'en subsiste pas moins en dépit de toute cette argumentation, et ce fait suffit à retenir l'opinion publique sur cette pente : c'est que la reconnaissance par elle-même n'ouvrira pas les ports à coton et que le blocus qui interdit l'accès de ces ports continuera à fermer la route au commerce britannique. »

Les journaux de Londres publient une dépêche de M. Seward, en date du 28 mai, qui constate les raisons pour lesquelles l'Angleterre ne devrait

pas intervenir en Amérique, et la réponse de lord John Russell, en date du 28 juillet, qui promet la neutralité de l'Angleterre, tout en exprimant le désir de voir bientôt finir la guerre civile aux États-Unis. — Havas.

On a reçu le 12 août à Berlin, l'adhésion du gouvernement de Brunswick au traité de commerce franco-prussien.

La Bavière et le Wurtemberg viennent de se prononcer sur la demande de l'Autriche relative à son entrée dans le Zollverein. Ces deux puissances proposent une réunion extraordinaire de la Conférence à Berlin, afin de délibérer sur les propositions de l'Autriche.

Les nouvelles d'Athènes sont du 7. Le pays est tranquille, mais une déclaration faite à la tribune par le président du conseil impressionne vivement l'opinion publique. Le ministre a dit que, si lord Canning n'était pas mort si tôt, la Grèce n'aurait pas été renfermée dans ses étroites limites actuelles. Il a ajouté qu'il avait des lettres de sir Stratford de Redcliffe où il est dit que toutes les provinces grecques insurgées méritaient aussi l'émancipation. Le président du cabinet d'Athènes a enfin exprimé l'espoir que la nation anglaise contribuerait un jour à l'accomplissement des vœux de l'illustre philhellène lord Canning. — Havas.

On écrit de Turin le 6 août au *Times* :

« Il serait vain de vouloir affirmer avec confiance quel est but vers lequel tend Garibaldi. Toute son habileté comme stratège consiste dans la variété et dans la rapidité de ses marches et contre-marches, et jamais peut-être dans toute sa carrière il n'a eu plus de raison pour donner le change à ceux qui le poursuivent. Mon impression personnelle est qu'il n'ose ni ne veut en venir à une collision sans nécessité avec les troupes royales et que son seul désir est de gagner la mer. Dans ce but il tâte le terrain ici et là, avec son armée divisée en trois troupes, pour voir quel

point des côtes de la Sicile offre la meilleure chance d'un embarquement clandestin. Une fois en mer avec ses hommes, qu'ils soient 3,000 ou 500, il nous aura bientôt manifesté quel est l'objet réel de son entreprise. Nous ne tarderons pas à savoir s'il va à Rome, sur l'Adriatique, ou dans l'empire ottoman, ou s'il va chercher sa sûreté dans l'exil sur quelque côte éloignée de l'Afrique. »

Le *Morning-Post* s'exprime en ces termes :

« Si l'on prend seulement contre Garibaldi des mesures militaires, ces mesures sur terre et sur mer seront fatalement incomplètes, et le danger de la situation ne sera pas écarté. Si les garnisons royales de Palerme et de Messine tirent sur les garibaldiens, elles feront comme celui qui tirerait sur une poudrière pour éloigner les périls de sa présence. Les mesures militaires seront sans résultat, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'actes d'une politique ferme, mais conciliante. Personne ne peut attendre que l'Empereur des Français retire ses troupes devant les menaces de Garibaldi, mais il n'est pas déraisonnable de penser que les embarras du gouvernement italien pourront disparaître au moyen d'une convention indiquant nettement l'époque à laquelle l'occupation française doit cesser à Rome. — Havas.

On mande de Turin, le 15 août, que le gouvernement examine la question de savoir s'il doit concentrer tous les pouvoirs politiques en Sicile entre les mains du général Cugia, préfet de Palerme.

La *Gazette officielle* de Turin publie, des dépêches de Palerme portant que l'esprit public dans l'île est bon et que la tranquillité continue d'y régner. Il est vrai que des démonstrations ont eu lieu dans quelques endroits, mais quoique ayant un caractère pacifique, elles ont rencontré peu de faveur dans les populations. Les troupes arrivent à Palerme et reçoivent un accueil sympathique. Après la démonstration garibaldienne qui a échoué à Palerme, la marche royale jouée par

FEUILLETON.

JEANNETTE.

(Suite.)

Quand vinrent, avec la fin de novembre, le ciel brumeux, l'air humide, Jeannette se reprit à tousser. Rien ne fut épargné pour la soigner, car elle était devenue l'enfant gâtée des religieuses et des pénitentes.

Le souvenir de M. Armand Bonneval s'effaçait chaque jour davantage pour faire place au souvenir de Pierre.

Et de même qu'au moment de quitter la vie, le vieillard ne se rappelle plus les souvenirs de la veille, tandis que tous les souvenirs oubliés jusque-là, de ses premières années, lui apparaissent, se dressant devant lui si clairs et si distincts qu'il ne voit plus qu'eux, de même Jeannette ne se rappelait plus que Ploaré, la baie de Douarnenez et son ami Pierre, son seul amour !

— Il me semble, dit-elle un jour au docteur, que j'aurais une grande consolation à tenir dans mes mains et sur mes lèvres mon petit chapelet de Ploaré, celui que j'ai donné à Pierre... s'il voulait me le prêter.

Le lendemain, le bon docteur rapportait à Jeannette son chapelet, tout humide encore des larmes de Pierre. Jeannette le tint longtemps dans ses mains, en silence,

et les yeux fixés sur lui, comme sur un ami qui a le droit de nous faire des reproches et que l'on regarde en tremblant.

Restée seule, elle s'agenouilla, pressa sur ses lèvres les grains bénits qui de ses doigts avaient passé sous les doigts de son ami Pierre, et revenaient passer sous les siens. Toute sa vie se déroula avec eux une dernière fois, devant elle, depuis sa plus petite enfance jusqu'au jour de sa première communion, de la mort de son père adoptif, de ses adieux à Pierre, au pays et de son séjour à Paris. Elle vit la pente par laquelle elle était descendue ; elle comprit pourquoi Mme Suzanne l'avait encouragée à aimer M. Armand Bonneval, elle se rappela les progrès incessants que la vanité avait faits dans son âme ; elle eut horreur de ses robes de soie, de ses bijoux, de ses chapeaux, de tout ce qui l'avait séparée de son ami Pierre.

Le souvenir de M. Armand Bonneval la trouva calme et presque dédaigneuse. Comment avait-elle pu abandonner Pierre pour lui !... Elle pria avec ferveur et comme prient les âmes qui se détachent de la terre après les grandes douleurs.

Son amie, la modiste, venait la voir quelquefois ; elle lui apprit qu'un Monsieur, un beau Monsieur, était venu chez elle pour s'informer des nouvelles de Jeannette ; et, voyant que la jeune fille ne lui répondait pas, elle ajouta : un Monsieur qui l'a connue sans doute

à Paris... puisque c'est le fils de M. Bonneval, un bien joli garçon, Jeannette...

— Et que lui as-tu dit, Julie ? demanda enfin la jeune pénitente, dont le cœur resta froid, dont la voix ne trembla pas.

— Je lui ai dit que tu avais été malade à la mort, mais que depuis que tu étais ici, tu allais mieux.

— Tu as dit vrai, continua Jeannette, toujours calme.

La modiste lui apprit aussi que le jeune Monsieur était en grand deuil de son père, mort depuis deux mois.

Jeannette eut un accès de toux assez prolongé. La mort de M. Bonneval éveilla en elle un léger remords. Il l'avait entraînée dans sa perte ; mais enfin, il voulait l'épouser et l'avait respectée... Jeannette pensait que le chagrin de la perdre n'avait peut-être pas été étranger à sa mort... Elle demanda ce qu'était devenue Mme Suzanne.

— Ce qu'elle est devenue ? reprit la modiste ; elle a hérité de tout ce que le bonhomme a pu ôter à son fils sans en être empêché par la loi ! Il y a de ces femmes qui ont un bonheur !...

M. Bonneval fils ne m'a dit que quelques mots sur tout cela, et encore parce que je lui ai rappelé que je voyais son père chez Mlle Mariette, dans les premiers temps où le papa Guillebault t'y a amenée.

— Un brave homme !... murmura Jeannette ; que Dieu

la musique militaire sur la promenade publique a été couverte d'applaudissements.

La *Discussion* publie une dépêche de Palerme annonçant que des embarcations garibaldiennes essayant de passer le détroit de Messine en ont été empêchées par les navires qui croisent dans ces eaux.

Les princes de Savoie ont reçu, à Reggio, un accueil enthousiaste. On mande de Catane qu'une députation nommée par la municipalité, par la société ouvrière et par plusieurs citoyens de distinction, a été envoyée à Garibaldi pour lui déclarer que Catane voulait rester fidèle au statut et à la monarchie, et que s'il nourrissait d'autres sentiments, il ne trouverait pas de parti favorable dans cette ville.

Palerme, 12 août. — Garibaldi était de retour ce matin à Callanisetta, mais il est reparti, le soir, pour Castrogiovanni.

Les volontaires rassemblés près de Girgenti ont reçu ordre de se réunir à Castrogiovanni.

On croit que Garibaldi a toujours Messine pour but. — Havas.

Nous empruntons ce qui suit à une correspondance adressée d'Amérique au *Moniteur* :

Mac Clellan reste toujours immobile ; mais l'arrivée au fort Monroe de la flotte aux mortiers du commodore Porter fait penser que cet officier se prépare à bombarder le fort Darling pour dégager la rivière et s'ouvrir un passage jusqu'à Richmond. Si telle n'était pas la destination de cette flotte, Mac Clellan n'aurait d'autre ressource que d'abandonner sa position, qui est très-insalubre et où il perd un grand nombre de soldats chaque jour. Il se rembarquerait pour aller rejoindre l'armée de la Virginie et attaquer d'un autre côté la capitale confédérée.

Le général Pope promet toujours monts et merveilles et lance des proclamations violentes contre les confédérés ; mais il n'a encore obtenu aucun avantage signalé. Dans l'Alabama, le général Buell fait toujours preuve de la même immobilité, et les sécessionnistes relèvent la tête, non-seulement dans le Tennessee, mais encore dans le Kentucky et le Missouri.

Des chefs de bande, Reeves dans le Kentucky, Morgan dans le Missouri, ont commencé une guerre de partisans que les troupes régulières sont impuissantes à réprimer, et l'on soupçonne une partie de la population de leur servir de complices. Les mouvements des sécessionnistes indiquent que ces audacieux coureurs seront bientôt soutenus par des corps d'armée.

Le terrain de la lutte tend donc à se déplacer encore une fois. Ce n'est plus à Richmond que semblent devoir se porter les grands corps, mais dans les longues lignes des Borders States de l'Ouest. La grande armée confédérée qui a repoussé Mac Clellan aurait, d'après toutes les apparences, jeté des corps qui rayonnent dans les divers sens, et des opérations militaires se produisent tout à coup sur des points qui semblaient tout à fait à l'abri d'une attaque. La principale qualité de l'armée confédérée a toujours été jusqu'ici son excessive mobilité. On peut donc s'attendre à ce qu'elle use encore de cet avantage et

qu'après s'être concentrée elle se disperse pour tirer parti de ses dernières victoires.

Un télégramme de New-York, du 1^{er} août, donne les nouvelles suivantes :

La position de l'armée de Mac Clellan est bonne pour la défense, mais peu favorable pour l'attaque ou pour la retraite.

Les confédérés maintiennent leurs positions au sud de Chikaoming, en arrière de Mac Clellan et occupent la rivière James, au-dessous de l'armée fédérale aussi bien qu'entre celle-ci et Richmond, où ils ont construit de fortes batteries des deux côtés. On dit que le général Jackson se prépare à attaquer l'armée de Mac Clellan ou celle de Pope.

Une partie de la flotte fédérale chargée de mortiers est arrivée à Hampton-Road. On suppose qu'elle sera employée à réduire le fort Darling.

Deux nouveaux vaisseaux cuirassés, appartenant aux confédérés, se sont montrés dans la rivière James.

L'armée fédérale de Pope s'est avancée au-delà de Warrenton.

Le bruit court que des vaisseaux cuirassés, achetés en Angleterre par les confédérés, ont forcé le blocus de Mobile. Ce bruit, bien qu'on n'y ajoute pas confiance, cause une grande agitation.

Les guérillas sont très-actifs dans les Etats intermédiaires.

On croit généralement que la conscription commencera à être mise en vigueur, dans l'Etat de New-York, vers le milieu d'août. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Les dépêches arrivées lundi matin par le paquebot la *Floride*, étaient impatientement attendues. Aussi le gouvernement s'était-il entendu avec la Compagnie d'Orléans pour qu'aussitôt à St-Nazaire, elles fussent, dans le plus bref délai, dirigées sur Paris. Dès hier soir, époque possible de l'arrivée du paquebot, les barrières ont été tenues fermées pendant la nuit, et les passages à niveau gardés sur la ligne du chemin de fer; les hommes préposés à la surveillance de la voie dans le parcours de la ville, ont couché à la gare de Nantes, pour être au premier moment dirigés sur leurs postes respectifs, attendre le passage d'un convoi extraordinaire. Ce service de circonstance, qui devait continuer jusqu'à l'arrivée de la *Floride*, se répètera uniformément à partir du 11 de chaque mois.

« Ce train-poste devra avoir une vitesse d'exception. On sait que, sur notre ligne, la plus grande célérité ne dépasse jamais 60 kilomètres, c'est-à-dire quinze lieues à l'heure; ce convoi marchera par extraordinaire à 65 kilomètres; si, en arrivant à Nantes, les dépêches trouvent un train express prêt à partir, elles le prendront; autrement, le convoi poste continuera sa route sans s'arrêter; il en sera de même à Tours.

« La *Floride* est arrivée de façon à pouvoir remettre ses dépêches à Saint-Nazaire au train n° 14, qui part à 9 h. 55 du matin et arrive à Nantes à 12 h. 14.

« Un train spécial avait été préparé en gare de

Nantes, et aussitôt l'arrivée, les dépêches et l'agent des postes qui les accompagnait ont été transférés, et le train spécial est parti à 65-kilomètres, jusqu'à Tours, où il a dû rencontrer le train express de Bordeaux n° 10.

« Le courrier a dû prendre ce train pour arriver à Paris le soir, à 8 h. 55. »

— Le *Court-Journal* annonce comme à peu près décidé le projet de mariage entre le prince de Galles et la princesse Alexandrina, fille du prince Christian de Danemark. Le prince Christian est fils du duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg et héritier présomptif du trône de Danemark à la mort de Frédéric VII, roi actuel.

— Un formidable tremblement de terre a visité la ville d'Acera (Guinée), le 10 juillet; la secousse a duré dix minutes. Les plus solides maisons de pierre ont chancelé, puis sont tombées et tous les bâtiments sont en effet plus ou moins détruits. Les forts anglais et hollandais sont presque tous en ruines, et ne sont plus habitables.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le programme de la fête du 15 août était séduisant; aussi, malgré le mauvais temps qui a régné toute la matinée, l'affluence des étrangers a-t-elle été très-nombreuse dans notre ville. A midi, la pluie tombait avec abondance; le défilé de l'Ecole et de la compagnie des sapeurs-pompiers a été fait à la hâte et a perdu beaucoup de son éclat.

Aussitôt après, les canotiers ont monté sur leurs frêles embarcations et ont sillonné la Loire en attendant l'heure des régates.

C'était un fort joli spectacle, et tout nous promet pour l'avenir des fêtes nautiques qui ne laisseront rien à désirer. Les prix ont été remportés par de jeunes canotiers de Tours.

Après ces jeux, le mâit de cognac a occupé la foule, et la journée s'est terminée par un feu d'artifice que le mauvais temps a compromis: les feux étaient pâles, les fusées sans éclat s'élevaient mal, et plusieurs pièces ont manqué presque complètement.

L'Hôtel-de-Ville, le théâtre, la sous-préfecture, l'Ecole, étaient illuminés de feux de couleurs et de lampes vénitiennes.

Un grand avantage vient d'être offert aux souscripteurs des courses, et c'est une très-heureuse innovation.

M. le général a permis à la Commission des courses de faire construire une tribune au carrousel. Cette tribune fait face à celle de l'état-major; elle est exclusivement réservée aux souscripteurs des courses et aux étrangers invités spécialement par la Commission des courses.

Ces cartes d'invitation ainsi que celles de souscripteurs devront comme à l'hippodrome être ostensiblement portées.

Le carrousel donné le 18 août par l'Ecole impériale de cavalerie, ne commencera cette année qu'à 3 heures de l'après-midi.

le bénisse! Quant à Mme Suzanne, j'aime encore mieux être à ma place qu'à la sienne!

— Je n'ai pas tes idées, tu sais...

Et, comme Jeannette allait la congédier, elle ajouta: Enfin, tu es cachée! tu ne veux pas nommer celui qui est cause que tu es ici.

— Non, répondit Jeannette, toujours plus digne et plus calme. Quand on a eu le malheur d'aimer une personne indigne de notre amitié et qu'on vient à reconnaître ses torts, ce n'est pas alors le moment de livrer son nom au blâme et aux reproches des autres. Que Dieu lui pardonne comme je lui ai pardonné.

XV.

Il y a trois mois que Jeannette est au couvent des Dames-Blanches. Les religieuses l'aiment, au point d'avoir fait un appel à la charité privée, afin de pouvoir lui procurer les médicaments les plus coûteux, les aliments qu'elle désire, et jusqu'à des glaces. Mais chaque jour ses forces déclinent, sa beauté s'idéalise et prend un cachet plus pur et plus tendre.

Un soir qu'elle avait plus souffert, elle dit au médecin, prêt de la quitter:

— Je n'ai qu'un désir en ce monde. Je voudrais revoir mon ami Pierre, et je n'ose pas le demander. Je crois que les règlements de la maison s'y opposent. Je voudrais le revoir, lui parler. Faites que cela se puisse!

Le règlement permettait que les pénitentes vissent leurs parents au parloir, et le docteur lui dit:

— Vous pouvez le voir, ma chère enfant, puisqu'il est votre cousin; mais je crains pour vous une émotion trop vive... Peut-être vaudrait-il mieux attendre...

— Oh! non, répondit Jeannette... Je sens bien que je n'ai pas longtemps à attendre, et que le moment est venu de le revoir encore une fois dans ce monde...

Le lendemain Pierre était au parloir, si pâle, si tremblant, qu'il excita la pitié de la sœur converse chargée de l'y faire entrer. Un rideau se tira... Jeannette parut. Elle était enveloppée d'une longue mante de laine brune, jetée sur une petite robe de cotonnade bleue; ses cheveux étaient lissés en bandeaux sous un bonnet sans rubans, mais auquel ses petites mains avaient donné, peut-être à son insu, un tour presque coquet. Ainsi vêtue, elle avait dans sa démarche languissante une grâce indicible et sa douce figure brillait déjà de cette beauté angélique qui ne se voit qu'au front des mourants.

— Jeannette, Jeannette! s'écria Pierre éperdu, en s'élançant vers elle et se sentant arrêté par la grille... qu'il secoua sans songer où il était.

Jeannette posa sa main sur la sienne sans pouvoir parler. Pierre y colla ses lèvres et l'inonda de larmes...

— Ne pleure pas, disait Jeannette, si bas que Pierre l'entendait à peine; ne m'ôte pas mon courage... Avant d'être ici je craignais de te revoir, je ne l'aurais jamais

osé. A présent, que tu m'as pardonné, je suis heureuse... ô bien heureuse de te revoir!...

Pierre pleurait toujours... Jeannette porta sa main à ses lèvres brûlantes...

— Ah! dit-elle, je te recommande de ne plus pleurer... Mais j'aime tes larmes... elles tombent sur mon cœur pour en effacer toutes les fautes, toutes les vanités...

— Ne parle pas ainsi, Jeannette, tu te fais du mal... Je ne t'en veux pas... je ne me rappelle plus qu'une chose, c'est que je t'aime toujours!

— Ne me le dis pas, murmura Jeannette avec un sourire qui glissa sans s'arrêter sur son pâle visage; non, non il ne faut pas me le dire, j'aurais trop regret à la vie...

Pierre laissa tomber sa tête sur sa poitrine gonflée des soupirs qu'il cherchait à étouffer.

— Ah! dit-il enfin, si je pouvais t'emmener à Ploaré... au bord de la mer, tu guérirais; oui, je crois que tu guérirais...

— A Ploaré! Pierre, y penses-tu? Mon Dieu, ce n'est pas là que je dois aller ni vivre, ni mourir...

— Tu peux y aller tête levée, Jeannette, reprit-il vivement. Je... je n'ai dit qu'une chose... c'est que tu étais morte!

— Oh! merci! merci, Pierre!...

Et Jeannette eut une crise de larmes, suivie d'une

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article premier. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevalines, bovines, ovines et porcines.

Art. 2. — Des concours de labourage et d'animaux domestiques auront lieu le dimanche 7 septembre, sur une pièce de terre située commune d'Allonnes, dépendant de la propriété de M. Nau-Maupassant.

Art. 3. — Ces concours seront dirigés par une Commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

Art. 7. — Les Membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

Art. 8. — Des jurys différents, délégués par la Commission des Concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque concours.

Chacun de ces jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury, les parents des concurrents, jusques et y compris le degré de cousin-germain.

Art. 9. — Tout concurrent devra se faire inscrire une heure, au moins, avant l'ouverture des Concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur le lieu.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Art. 10. — A dix heures, les laboureurs inscrits liront au sort les numéros des lots de labourage. Ils placeront de suite les charrues sur leurs lots, au point de départ, et attendront le signal donné par un roulement de tambour. Toute espèce d'attelage sera admis à concourir.

Le travail durera une heure et demie et cessera au second roulement.

Art. 11. — Tout laboureur qui commencera son ouvrage avant le signal, ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra, par l'un de ces faits, tout droit aux prix.

Art. 12. — Le labourage devra avoir au moins vingt centimètres de profondeur, pour les charrues attelées de deux bêtes de trait, conduites par le laboureur seul, et quinze centimètres pour les charrues à un cheval.

Art. 13. — Le Jury devra avoir égard à la force des attelages, à la fatigue du tirage, à la sagesse, à la modération des laboureurs, à la profondeur, la largeur et la régularité des raies de labourage, enfin aux difficultés du terrain.

Art. 14. — MM. les Membres du Jury et ceux du Comice agricole auront seuls le droit de parcourir le champ, pendant la durée du labour, et jusqu'à ce que le Jury ait terminé son travail.

Art. 15. — Quatre prix seront distribués. Cependant, si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à seize, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concurrents.

Les lauréats des précédents concours du Comice ne pourront obtenir que des prix supérieurs à ceux qui leur ont déjà été décernés; ceux qui

crise de toux qui jeta Pierre dans un de ces mornes désespoirs dont on ne revient que pour être en proie à un profond abattement.

Le docteur avait avancé l'heure de sa visite, sachant bien que Jeannette aurait besoin d'un bras ami sur lequel sa main pût s'appuyer au moment où il faudrait quitter Pierre.

— Déjà ! dit Pierre, ah ! quand la reverrai-je ?

Le rideau s'était refermé entre Pierre et Jeannette. De retour à la caserne, Pierre se jeta sur le lit de camp et sanglotta comme un enfant.

— Voilà un garçon qui a le mal du pays, dit le lieutenant en s'arrêtant devant Pierre. D'où est-il ?

— De Ploaré, répondit Pierre en se relevant vivement.

— Et vous y avez votre mère ?

— Non, mon lieutenant.

— Votre père ?

— Non, mon lieutenant.

— Alors, c'est votre bonne amie, votre fiancée qui vous met du chagrin au cœur, et vous voudriez un congé; il faut le demander, mon garçon; un congé de dix jours, cela ne se refuse pas.

— Vrai ! s'écria Pierre, je puis avoir un congé ! Ah ! merci, mon lieutenant, merci, vous me faites bien du bien. Ah ! vous m'en faites plus que je ne puis le dire.

(La fin au prochain numéro)

ont déjà obtenu le premier prix ne pourront plus y avoir droit; il ne leur sera accordé qu'un rappel de prix, accompagné d'une médaille en bronze.

Les prix seront :

1° Une prime de 50 f. | 3° Une prime de 30 f.
2° id. 40 | 4° id. 20

Chaque lauréat recevra, en outre, un exemplaire d'ouvrage sur l'agriculture.

Art. 16. — Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

CONCOURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

Espèce chevaline.

Art. 17. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois, au jour du Concours.

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus, par certificat du maire de sa commune.

Pour l'enregistrement, voir l'article 19 ci-dessous.

Quatre primes aux juments poulinières suivies d'un poulain :

1° prime . . . 45 f. | 3° prime . . . 25 f.
2° — . . . 35 | 4° — . . . 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) d'un an :

1° prime . . . 40 f. | 3° prime . . . 25 f.
2° — . . . 30 | 4° — . . . 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) de deux ans :

1° prime . . . 40 f. | 3° prime . . . 25 f.
2° — . . . 30 | 4° — . . . 20

Espèces bovine et porcine.

Art. 18. — Ne seront admis à concourir que les animaux destinés à la reproduction et entretenus, depuis six mois au moins, dans l'arrondissement de Saumur. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction, dans l'arrondissement.

Aucun animal ne devra être admis à concourir, si, au moment de son enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

Art. 19. — Les animaux présentés au Concours devront être enregistrés au Bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au Jury, au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Art. 20. — Les animaux ayant obtenu des primes (aux concours précédents donnés par le Comice de l'arrondissement de Saumur), ne pourront être admis à concourir que pour une prime supérieure à celles qu'ils auraient déjà obtenues. Ceux qui y avaient obtenu une première prime précédemment, pourront en obtenir le rappel; mais la première prime serait accordée à l'animal qui viendrait immédiatement après eux dans l'ordre de mérite.

Art. 21. — Les primes seront :

Pour l'espèce bovine.

Aux taureaux de toutes races, âgés d'un an au moins :

Une 1° prime de 50 f. | Une 3° prime de 35 f.
Une 2° prime de 40 | Une 4° prime de 30

Aux vaches laitières de trois à six ans :

Une 1° prime de 40 f. | Une 3° prime de 30 f.
Une 2° prime de 35 | Une 4° prime de 20

Aux génisses de toutes races, âgées de dix-huit mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau :

Une 1° prime de 40 f. | Une 3° prime de 30 f.
Une 2° prime de 35 | Une 4° prime de 20

Pour l'espèce porcine.

Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins :

Une 1° prime de 30 f. | Une 3° prime de 20 f.
Une 2° prime de 25 |

Aux truies de toutes races, âgées de six mois au moins :

Une 1° prime de 20 f. | Une 3° prime de 10 f.
Une 2° prime de 15 |

Art. 22. — Une prime de trente francs sera décernée à la meilleure charrue vigneronne présentée au Concours.

Une seconde de vingt francs à celle qui suivra dans l'ordre de mérite.

Art. 23. — Si, dans l'une des catégories d'animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée; mais, sur la proposition du Jury, la Commission du Comice pourra décerner des primes moindres et même en plus grand nombre que celles portées au présent, pourvu, toutefois, que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par les articles 17 et 21 ci-dessus.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché du prix.

Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

Fait et arrêté, etc.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Le réseau de l'Ouest se complète. Le mois de juillet 1862 comptera parmi les plus heureux pour nos contrées.

Dès le 1^{er} juillet, en effet, on annonçait la livraison à l'exploitation, vers la fin de cet été, de la première section des chemins de fer de Nantes à Châteaulin, comprise entre cette première ville et Lorient, sur un parcours de 180 kilomètres. Cette section a été parcourue déjà par M. l'ingénieur en chef de la Loire-Inférieure et MM. les ingénieurs du gouvernement et de la Compagnie d'Orléans en résidence dans les localités traversées par la voie.

Ce premier voyage s'est accompli dans les meilleures conditions.

La traversée à Redon (où la ligne s'embrancha à celle de Redon à Rennes), des vallées de la Vilaine et de l'Oust, s'est faite sans aucune difficulté.

On sait que la construction des ponts de la Vilaine et de l'Oust, ainsi que l'établissement des remblais dans ces deux vallées, avaient rencontré de sérieux obstacles par suite de la nature tourbeuse du sol qui avait cédé sous le poids des remblais; grâce aux intelligents efforts des ingénieurs, cette partie de la voie est aujourd'hui très-solide.

Le train spécial organisé pour MM. les ingénieurs d'Orléans et des ponts-et-chaussées, s'est arrêté sur la rive gauche du Scorff, bras de mer qui forme, avec Blavet, le port de Lorient.

Le pont monumental, long de 330 mètres, jeté sur le Scorff, est aujourd'hui la seule partie de la voie qui reste à achever.

Ce pont se composera de dix arches en maçonnerie établies en terre ferme, et de trois travées métalliques d'une longueur totale de 173 mètres.

La partie métallique doit être supportée par deux piles établies sur le rocher, à 18 mètres en contre-bas des marées moyennes et à travers des vases fluentes. La fondation de la pile de la rive gauche, qui a présenté de très-sérieux obstacles, est aujourd'hui terminée, et l'on a calculé que l'élevation des deux piles pourrait être achevée vers le 9 ou le 10 du mois prochain. Il ne restera plus, dès lors, qu'à placer la partie métallique du pont, et c'est là une opération des plus intéressantes dont la science a résolu à l'avance toutes les difficultés.

Le pont métallique, qui rappelle celui établi à Kehl sur le Rhin, est déjà monté sur la rive gauche du Scorff; il repose sur des rouleaux fixes, et de puissants engins l'amèneront sur les piles destinées à le recevoir.

Alors se trouvera terminée la première section de la ligne de Nantes à Brest, point extrême également du réseau de l'Ouest, et l'on pense que la ligne pourra être livrée à l'exploitation vers le 1^{er} septembre prochain.

Quand les tronçons partant de Rennes pour Saint-Malo, et d'Argentan pour Granville, seront achevés, et que la ligne passant au Mans se prolongera jusqu'à Brest, le réseau de l'Ouest sera dans sa presque totalité terminé, la question des chemins de fer vicinaux sera mise à l'ordre du jour par les intérêts particuliers des populations.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

New-York, 4 août (voie du cap Race).

M. le président Lincoln a refusé d'approuver la formation de régiments nègres, et il n'accepte le

concours des hommes de couleur noire qu'à titre de servants.

Le général Mac Clellan a fait une reconnaissance à 14 milles de Pétersbourg. Après un léger combat, il a détruit un camp confédéré.

L'armée du général Pope a passé la rivière Rapidon et s'est emparée d'Orange, Court-House, chassant devant elle deux régiments de cavalerie confédérée. — Havas.

TAXE DU PAIN du 16 Août.

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Les cinq hectogrammes | 19 c. 16 m. |
| Première qualité. | |
| Seconde qualité. | |
| Les cinq hectogrammes | 16 c. 66 m. |
| Troisième qualité. | |
| Les cinq hectogrammes | 14 c. 16 m. |

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres

communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Le Dictionnaire de la Conversation est, on peut le dire avec juste raison, le Répertoire des connaissances usuelles, puisqu'il réunit l'agrément à l'instruction. Aussi en Allemagne le *Conversations Lexicon*, publié par MM. Brockhaus à plus de deux cent mille exemplaires, se rencontre-t-il partout, aussi bien dans le palais du riche que dans la demeure du fermier, dans les bibliothèques publiques comme chez le simple artisan.

Le mode de souscription offert par les éditeurs réunit plusieurs avantages : chaque semaine, en recevant un cahier qui égale un fort volume et dépasse de beaucoup ce que contient un numéro de la revue

la plus considérable, on trouvera une matière abondante et diverse pour la lecture et la conversation, et au bout de 65 semaines on aura acquis un ouvrage éternellement utile, que l'on ne cessera de consulter, quel que soit le sujet qu'on veuille connaître ou même approfondir.

Par la disposition typographique adoptée pour cette édition, au lieu de 68 volumes que formait la première édition, celle-ci, plus complète et entièrement refondue, est renfermée en 16 volumes : le prix de la précédente était de 406 fr., celle-ci ne coûte que 195 fr. : les frais de reliure se trouvent donc diminués du triple. (Voir aux annonces.)

BOURSE DU 15 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 95.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, successeur de M^e POYNOT.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE GRANDE MAISON

AVEC JARDINS,

Située à Montreuil-Bellay, rue des Bancs ou d'Ardennes, dans une des plus belles positions de la ville; vue charmante sur la rivière du Thouet.

Cette maison dépend de la succession de M. Bellavoine, décédé à Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay. (591)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un CLERC. (589)

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON

Située rue du Temple, n° 18, à Saumur, appartenant à M^{me} BAUGÉ.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e CHASLE, greffier de justice de paix, rue des Payens, n° 14. (397)

A VENDRE UN PIANO DE SYSTERMANS

De 1830. — Prix : 70 fr.

S'adresser au bureau du journal.

M^e PETILLEAU, notaire à Chinon (Indre-et-Loire), demande un PRINCIPAL CLERC, capable. (379)

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement.

Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

HOTEL D'ANJOU

ANCIEN HOTEL DE FRANCE SAUMUR.

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

M. GARREAU-MURAY,

Epicer, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

TRAITÉ DE L'AMÉLIORATION DES LIQUIDES

Tels que vins, alcools, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, kirchs, bières, sirops, cidres, poirés et vinaigres, contenant la manière de les fabriquer, améliorer, clarifier et conserver, ainsi que l'art de déguster, reconnaître et classer les vins, etc., etc., 1 vol. grand in-18, 3 fr. et 3 fr. 20 c. franco par la poste.

Envoyer un mandat de poste, ou des timbres poste à 20 c., à M. LEBEUR, quai Saint-Michel, 23, à Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE,

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET GENS DE LETTRES, — SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION,

SEIZE VOLUMES, gr. in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 195 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8° à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines, au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, on deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre des volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe : les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six et douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de paiement.

On souscrit également, à Saumur, au bureau de notre journal et chez M. Gaultier, libraire.